Plan d’accessibilité pluriannuel

Notre engagement :

Ce plan d’accessibilité pluriannuel reprend notre engagement de 2021 et énonce la mission que le Groupe RAEO[1] s’est donné de préserver en tout temps un milieu de travail inclusif et accessible pour toutes les parties concernées, conformément aux exigences applicables de la loi sur l’accessibilité. Ce plan couvre une période de cinq ans, allant de 2023 à 2028. Nous avons pour but de mettre en place un processus durable visant à cerner, enlever et prévenir les obstacles à l’accessibilité pour le personnel et le public. Ce processus permettra d’assurer que tous et toutes ont une égalité des chances et un accès égal à nos produits et services.

Bien que nous avons déjà pris les mesures proposées dans notre plan sur cinq ans, nous croyons qu’il faut évaluer constamment les environnements physique, technologique et administratif de notre organisation. En nous occupant des obstacles d’une manière proactive et en améliorant constamment nos mesures d’accessibilité, nous voulons créer un milieu de travail et une expérience client accueillante et accessible pour tous et toutes.

Si vous avez des questions ou si vous voulez nous donner vos commentaires sur ce plan d’accessibilité, ou encore, si vous avez besoin d’un exemplaire de ce plan dans un format différent, veuillez nous écrire à l’adresse commentaires@raeo.com.

Évaluation et planification

Examen de la politique et du plan d’accessibilité :
Le Groupe RAEO terminera les évaluations et les mises à jour en cours des politiques, procédures et plans d’accessibilité existants en vue de s’assurer qu’ils répondent aux exigences applicables en vigueur de la loi sur l’accessibilité. Au besoin, nous concevrons de nouvelles politiques et de nouveaux plans. Nous afficherons nos pratiques d’accessibilité sur notre site Web et à l’interne dans notre intranet.

État : Terminé et en cours

Normes pour l’information et les communications

Mécanisme de rétroaction :
Le Groupe RAEO établira un mécanisme de rétroaction qui permettra à toute personne de donner ses commentaires sur les enjeux d’accessibilité. Il s’assurera que ce processus est accessible aux personnes handicapées. Nous nous servirons de cette rétroaction pour améliorer continuellement nos services et prendre en charge les préoccupations à mesure qu’elles se présentent.

État : Terminé et en cours

Formation :
Le Groupe RAEO mettra en œuvre une formation obligatoire sur l’accessibilité pour tous les nouveaux membres du personnel et mettra à jour la formation selon les besoins. On mettra l’accent sur l’importance de l’inclusion et on donnera des conseils sur la manière d’interagir avec les parties concernées aux besoins diversifiés. Une formation sur l’accessibilité sera donnée à l’aide de plusieurs méthodes, par exemple, en personne, virtuellement, en ligne ou une combinaison de ces options, avec des accommodements, lorsque demandés.

État : Terminé et en cours

Communications accessibles :
Le Groupe RAEO mettra au point des formats accessibles pour les communications avec les parties concernées, y compris des politiques, des contrats et d'autres documents pertinents. De plus, le Groupe RAEO fournira les renseignements demandés dans le format convenu, et ce, en temps opportun. Nous nous assurerons que les communications électroniques sont compatibles avec les technologies d'assistance.

État : Terminé et en cours

Normes d'emploi

Recrutement :
Le Groupe RAEO inclura un énoncé de notre engagement à donner des accommodements pour tous les postes affichés. Nos politiques exigent que les personnes candidates soient informées des accommodements possibles sur demande.

État : Terminé et en cours

Membres du personnel :
À l'embauche, les personnes candidates retenues se feront remettre un exemplaire de nos directives sur l'accessibilité dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration. Des mises à jour seront envoyées aux membres du personnel au besoin, sur notre site intranet et dans le cadre de notre processus d'évaluation des politiques. Le Groupe RAEO consultera certains membres du personnel pour déterminer les accommodements nécessaires, sur demande. Nous mettrons en place des protocoles pour la mise au point de plans d'adaptation individualisés et documentés. Nous envisagerons de donner des accommodements pour la gestion du rendement, l'avancement professionnel et le redéploiement des membres du personnel. Pour les membres du personnel qui ont été absents en raison d'une invalidité, le Groupe RAEO mettra au point des plans d'adaptation individualisés et des politiques de retour au travail.

État : Terminé et en cours

Interventions d'urgence sur le lieu de travail :
Le Groupe RAEO mettra des protocoles documentés en place pour les consultations avec les membres du personnel dans le but de déterminer les accommodements nécessaires et de documenter un plan d'intervention d'urgence. Le plan sera partagé avec les systèmes de soutien appropriés, avec le consentement du membre du personnel concerné.

État : Terminé et en cours

Normes d'accessibilité physique et numérique

Accessibilité au site Web :
Le Groupe RAEO procédera à la vérification des sites Web de l'organisation et apportera les rajustements nécessaires pour assurer la conformité avec les exigences des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 de niveau AA. Nous ferons un suivi du site Web aux fins d'accessibilité et le mettrons périodiquement à jour.

État : Terminé et en cours

Accessibilité à l'environnement physique :

Le Groupe RAEO repérera les obstacles physiques dans les bureaux et trouvera des solutions. Nous nous assurerons que les zones ouvertes au public sont accessibles, y compris la conception pour des éléments comme les panneaux et affiches, l'espace des comptoirs de service, les aires d'attente, les salles de bain, les rampes d'accès, les voies de déplacement extérieures entretenues, les aires de stationnement accessibles avec allées accessibles et les autres éléments cernés. Nous mettrons en œuvre les modifications nécessaires pour nous assurer que nous sommes conformes.

État : Terminé et en cours

Animaux d'assistance et personnes de soutien :
Le Groupe RAEO permettra les animaux d'assistance sur les lieux de travail à moins que la loi l'interdise. De plus, les personnes de soutien peuvent accompagner la personne handicapée, au besoin.

État : Terminé et en cours

Perturbations temporaires :
Si les entrées ou l'accès sont temporairement hors d'usage, le Groupe RAEO affichera un avis expliquant la raison et la durée prévue de la perturbation et les méthodes d'accès à nos services à utiliser pendant la perturbation.

État : Terminé et en cours

Conformité

Dépôt d'un rapport sur l'accessibilité

Le Groupe RAEO rédigera et déposera un rapport sur l'accessibilité auprès du gouvernement pour confirmer qu'il respecte la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, au besoin.

État : Terminé et en cours

[1]Le Groupe RAEO comprend :

- Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- OTIP/RAEO Benefits Inc.
- OTIP/RAEO Insurance Brokers Inc.
- Services de règlements Curo Inc.
- TW Insurance Services Ltd. (exploité sous le nom d'Orbite services d'assurances)
- Assurance Jean Claude Leclerc Inc. (exploitée sous le nom d'Orbite services d'assurances)